## Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR17.28PR

## concernant

une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 22 novembre 2017 dans la salle 209 du bâtiment du Service des énergies.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Véronique CZAKA, Marceline MILLIOUD, Marisa PARDO, Nicola DI MARCO, Didier FORESTIER, Bart WIND et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Municipal et M. Philippe GENDRET, Chef de service SE. Nous les remercions pour leurs explications complètes et précises suite aux nombreuses questions posées par les membres de la commission.

Ce préavis fait l'objet d'une demande annuelle sur la base des prévisions de l'année écoulée et des besoins à court terme. Ces coûts couvrent les prolongations des quelques mètres des réseaux d'eau, du gaz, de l'électricité et de la fibre optique, ainsi que la pose et le raccordement des compteurs. Monsieur Gendret signale que les travaux qui seront réalisés durant les prochains mois ne seront engagés qu'en cas d'absolue nécessité, l'objectif étant de passer au plus vite aux compteurs qui seront choisis pour le système « smart metering ».

Les membres de la commission ont bien compris la nécessité de conduire ces travaux qui visent à respecter les besoins immédiats de renouvellement de certains appareils ainsi que des contraintes légales.

## Conclusions:

Cette demande de crédit annuelle correspond aux besoins du jour. Cette sollicitation est dans la droite ligne d'un précédent préavis accepté pour la pose des nouveaux compteurs du projet « smart metering ». Donc cela coïncide à notre volonté de répondre aux dernières normes légales et progrès technologiques en vigueur.

C'est à l'unanimité que votre commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les 2 articles de ce préavis tels que formulés.

Thierry Pidoux, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 3 décembre 2017